



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

Tour Essor 93 – 14, Rue Scandicci

93508 PANTIN CEDEX

☎ : 01.41.83.87.70 📠 : 01.41.83.87.69 🌐 : www.ffnatation.fr

## AUTORISATION PARENTALE

### POUR LES CONTRÔLES ANTIDOPAGE SANGUINS

CODE DU SPORT - Article R232-52 – Entrée en vigueur le 16 Janvier 2011

#### Obligation pour l'athlète contrôlé de devoir justifier de son identité :

*Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé*, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, **ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite** de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence.

**L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.**

POUR L'ANNEE : 20 / 20

JE SOUSSIGNE(E), LE RESPONSABLE LEGAL, MR/MME :

NOM – PRENOM .....

ADRESSE COMPLETE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

☎ DOMICILE ..... ☎ PORTABLE .....

☎ PROFESSIONNEL ..... ☎ AUTRE

#### AUTORISE L'ENFANT

NOM – PRENOM .....

DATE DE NAISSANCE .....

NOM DU CLUB.....

N° DE LICENCE ..... DISCIPLINE .....

A subir des contrôles antidopage dans le cadre de son activité sportive de licencié(e) de la Fédération Française de Natation.

Fait à , le

Signature du représentant légal/des parent(s),  
Précédée de la mention «Lu et Approuvé »

Signature de l'intéressé(e),  
Précédée de la mention «Lu et Approuvé »